



Une forte hausse des encours de crédits aux entreprises en France au premier semestre 2020

Depuis le début de la crise de la Covid-19 en mars 2020, les encours de crédits bancaires aux entreprises ont fortement augmenté : + 101 milliards d'euros entre fin février et fin juin 2020. Cette hausse s'explique tout d'abord par un tirage important des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises sur leurs lignes de crédit dès le mois de mars 2020, puis, dans un second temps, par un recours au dispositif de prêts garantis par l'État (PGE), majoritairement souscrits par les petites et moyennes entreprises (PME). À partir de juillet 2020, le volume des PGE semble se stabiliser : hausse de « seulement » + 10 milliards d'euros entre juin et juillet, après + 19 milliards entre mai et juin et + 45 milliards entre avril et mai. La mise en place des PGE a donné lieu à une baisse du taux d'intérêt des crédits aux entreprises.

Frédéric VINAS
Direction des Entreprises
Observatoire des entreprises

Codes JEL
E51, G32,
H81

+ 101 milliards d'euros

la hausse des encours de crédits bancaires aux entreprises entre fin février et fin juin 2020

+ 25 milliards d'euros par mois

la hausse moyenne des encours de crédits entre fin février et fin juin 2020, contre + 3 milliards d'euros de hausse moyenne mensuelle entre février 2019 et février 2020

76 %

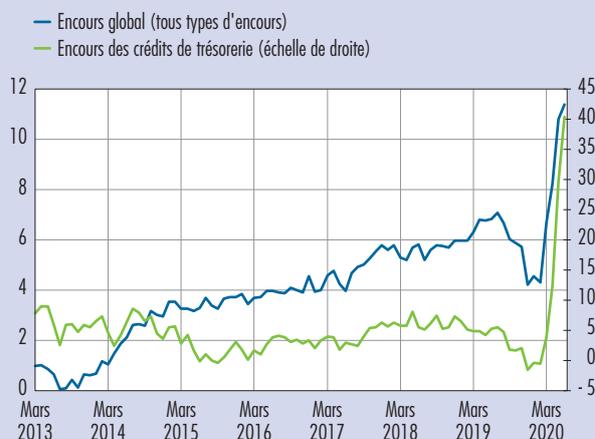
à fin juin, la part des PME dans le total des prêts garantis par l'État (PGE), contre 12% pour les grandes entreprises

- 87 points de base

la baisse des taux d'intérêts sur les nouveaux crédits inférieurs à 1 million d'euros (de 1,49% en février à 0,62% en mai 2020)

Taux de croissance annuel des encours de crédits aux entreprises

(en %)



Note : Les encours de trésorerie sont approximés par les crédits à court terme.

Source : Banque de France.



Avec la crise liée à l'épidémie du nouveau coronavirus, l'économie française a connu une baisse du PIB de 13,8% au deuxième trimestre 2020, après un recul de 5,9% au premier trimestre¹. La dégradation du revenu des entreprises due à la contraction de l'activité les a conduites à chercher des liquidités, notamment pour faire face à leurs charges non prorogables. Une des principales sources de liquidité des entreprises est le crédit bancaire. Cet article analyse la dynamique de l'endettement bancaire des entreprises au premier semestre 2020 dans ce contexte de crise.

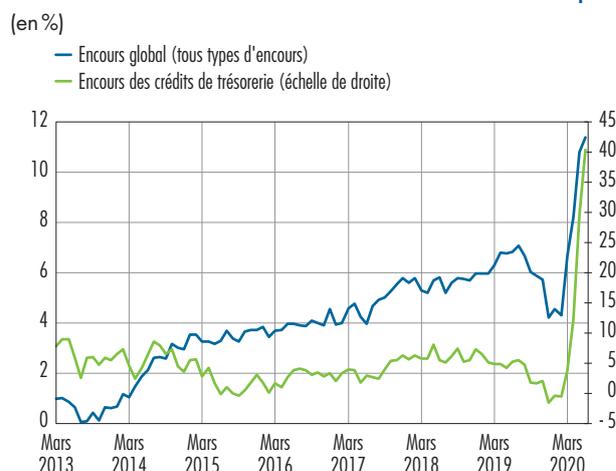
1 Une forte hausse des encours de crédits dès le début du confinement

La reprise d'activité, après le creux de 2012, a entraîné une hausse continue du taux de croissance annuel du crédit aux entreprises de +0,1% (mi-2013) à +7,1% (mi-2019). Le rythme de croissance des encours de crédits s'est ensuite réduit pour s'établir à +4,3% en février 2020, à la veille de la crise de la Covid-19 (cf. graphique 1).

La réponse au choc d'activité s'est matérialisée en France dès le mois de mars 2020 par une forte augmentation des encours de crédits bancaires aux entreprises (en particulier des crédits de trésorerie en raison des prêts garantis par l'État, cf. ci-après). Les encours des crédits ont brusquement augmenté de 101 milliards d'euros en quatre mois (entre fin février et fin juin 2020). Cette croissance très rapide des encours, de 25 milliards d'euros par mois en moyenne de février à juin 2020, est à comparer à la hausse moyenne des encours de 3 milliards par mois sur la période de février 2019 à février 2020.

Cette hausse du crédit bancaire répond à la rapide dégradation de la situation de trésorerie des entreprises (cf. graphique 2). Privées de revenus en raison du confinement, les entreprises ont dû faire face à des charges contractées avant la crise. L'accès au crédit bancaire vise ainsi i) à faire face à ces charges et ii) à reconstituer des réserves. Les entreprises ont d'ailleurs adopté un comportement de thésaurisation depuis le début de la crise, la dette brute et les dépôts des sociétés non financières évoluant de manière très similaire depuis

G1 Taux de croissance annuel des encours de crédits aux entreprises



Note : Les encours de trésorerie sont approximés par les crédits à court terme.

Source : Banque de France.

G2 Évolution de la situation de trésorerie

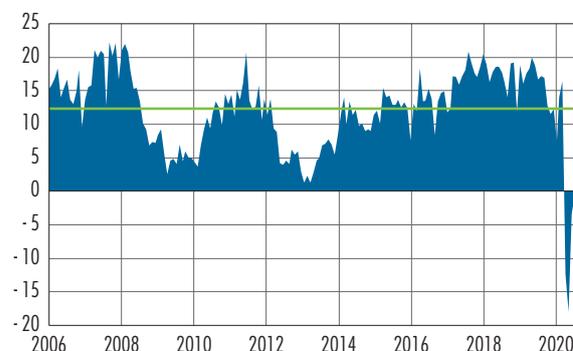
(solde d'opinion)

■ Situation mensuelle — Moyenne depuis 2002

a) Dans l'industrie



b) Dans les services marchands



Source : Banque de France – *Point sur la conjoncture française à fin août 2020*, et données actualisées ici <https://www.banque-france.fr/statistiques/conjoncture/enquetes-de-conjoncture/poit-de-conjoncture>.

¹ Chiffres Insee de l'activité économique du 8 septembre 2020, et données actualisées ici <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473296>.



mars 2020 (respectivement + 151,4 milliards d'euros et + 149,6 milliards d'euros, cf. tableau 1).

Pour accéder à ces liquidités, les entreprises ont activé différents mécanismes, essentiellement le tirage de lignes de crédit et le recours aux prêts garantis par l'État.

2 Évolution des encours de crédits par taille d'entreprises

La hausse des encours de crédits à compter de mars 2020 a tout d'abord été portée par les grandes entreprises (GE) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les encours de crédits des GE et des ETI ont fortement augmenté dès le début de la crise, avec + 16,3 milliards d'euros d'encours entre fin février et fin mars 2020 pour les GE et

+ 13,5 milliards pour les ETI. En revanche, à fin mars 2020, les encours des PME étaient toujours relativement stables (+ 1,9 milliard d'euros entre février et mars 2020).

Dans un deuxième temps, à compter d'avril 2020, les encours des PME ont augmenté (+ 18,4 milliards d'euros entre mars et avril 2020). Ce décalage d'un mois dans la dynamique des encours entre GE, ETI et PME est lié aux différents mécanismes d'accès au crédit pendant cette période.

Tirage des lignes de crédit par les ETI et les GE dès mars 2020

La hausse des encours de crédit provient, dans un premier temps, du tirage de lignes de crédit.

TI Sociétés non financières : trésorerie et endettement

(encours et flux en milliards d'euros)

	Encours		Mars	Avril	Mai	Flux		Moyenne janvier 2017 - février 2020
	Février 2020	Juin 2020				Juin	Entre le 30 juin et le 10 juillet	
Trésorerie								
Trésorerie ^{a)}	688,3	837,9	27,7	42,7	58,5	12,7	nd	
Dépôts bancaires	632,9	776,5	41,2	40,6	47,2	14,7	2,1	3,4
Dépôts à vue	471,3	612,5	40,4	44,4	45,3	11,1	-0,2	3,5
Dépôts rémunérés	161,5	164,0	0,8	-3,8	1,9	3,6	2,3	-0,1
OPC monétaires ^{b)}	55,4	61,4	-13,5	2,1	11,3	-2,0	nd	-0,6
Endettement								
Dettes brutes	1 710,1	1 861,5	33,0	58,6	42,3	17,8	9,9	7,4
Crédits bancaires	1 066,5	1 170,4	35,4	25,3	28,9	14,2	2,8	4,5
dont PGE		105,8 ^{c)}						
Trésorerie	236,7	317,3	27,3	19,1	24,0	10,3	1,8	0,6
Investissement	767,8	785,1	7,7	4,6	3,8	1,1	1,0	3,6
Autre	62,1	68,0	0,4	1,6	1,1	2,8	1,0	0,2
Titres de créance ^{b)}	643,1	691,1	-2,4	33,3	13,4	3,6	7,0	2,9
À moins d'un an	53,1	62,5	-1,9	8,8	8,2	-5,4	7,0	0,5
À plus d'un an	590,0	628,6	-0,5	24,5	5,2	9,0		2,4
Dettes brutes (cumul depuis mars)			33,0	91,7	134,0	151,8	161,6	
Dettes brutes - dépôts (cumul depuis mars)			-8,1	9,9	5,0	8,1	15,9	
Dettes brutes - trésorerie (cumul depuis mars)			5,3	21,2	5,0	10,1	-	
<i>Dettes brutes - dépôts (flux mensuels)</i>			<i>-8,1</i>	<i>18,0</i>	<i>-4,9</i>	<i>3,1</i>	<i>7,8</i>	
<i>Dettes brutes - trésorerie (flux mensuels)</i>			<i>5,3</i>	<i>15,9</i>	<i>-16,2</i>	<i>5,1</i>	<i>-</i>	

a) Les titres de court terme ne sont pas inclus.

b) Données provisoires pour mai.

c) Il peut y avoir un décalage entre la mise en œuvre d'un prêt garanti par l'État (PGE) et son décaissement effectif dans les comptes du prêteur. Source : Banque de France - Direction des Statistiques monétaires et financières, « L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des ménages et des entreprises ».



Pour bien comprendre ce mécanisme, rappelons la différence entre les crédits « mobilisables » et « mobilisés ». Un encours de crédit est dit « mobilisé » lorsqu'il correspond à un encours accordé et effectivement utilisé par l'entreprise. En revanche, l'encours est dit « mobilisable » quand il s'agit d'un crédit accordé, confirmé mais non encore utilisé par l'entreprise. Le tirage de lignes de crédit consiste à activer un montant de crédit disponible (« mobilisable ») qui devient dès lors « mobilisé » par l'entreprise. D'un point de vue comptable, le crédit mobilisable est un engagement de hors bilan de la banque qui passe à son actif une fois la ligne de crédit tirée par l'entreprise (l'encours est dès lors « mobilisé »).

Sans attendre la mise en place du dispositif de prêts garantis par l'État (PGE), les entreprises ont pu accéder rapidement à des liquidités en tirant sur leurs lignes de crédit mobilisable. En l'absence de collecte d'information directe sur le tirage des lignes de crédit, une estimation a été faite à partir de données du service central des Risques de la Banque de France. Il en ressort que i) ces tirages ont été massifs dès le mois de mars 2020, et ii) ils ont été principalement à l'initiative d'ETI et de GE. On ne retrouve pas de comportement similaire pour les PME.

En effet, pour les PME, l'encours de crédit mobilisable ne représente en moyenne que 12% de la somme des encours mobilisés et mobilisables, contre 22% pour les ETI et 49% pour les GE². Les grandes entreprises accèdent par conséquent plus facilement à des financements importants par tirage de lignes de crédit que les plus petites.

Ce tirage sur les lignes de crédit explique la majeure partie de la hausse d'encours entre fin février et fin mars 2020 (+ 32 milliards d'euros), à une période où le dispositif du PGE se mettait progressivement en place.

Une montée en puissance progressive du PGE, particulièrement souscrit par les PME

Le dispositif des **prêts garantis par l'État** (PGE), annoncé dès le 16 mars, s'est mis progressivement en place.

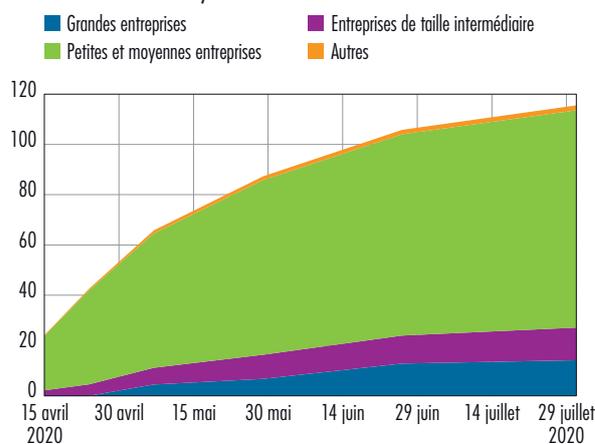
Ces PGE, accordés à faible coût (les banques s'étant « engagées à octroyer à "prix coûtant" les prêts garantis par l'État »)³ et pouvant initialement aller jusqu'à trois mois du chiffre d'affaires de 2019 de l'entreprise, ont constitué un mécanisme important pour répondre rapidement aux besoins de trésorerie des entreprises mises en difficulté par le confinement et plus généralement par la baisse d'activité liée à la crise de la Covid-19. Ainsi dès avril, ce dispositif a eu un effet notable sur la progression des encours de crédits.

D'après le ministère de l'Économie et des Finances, à mi-avril 2020, les encours de PGE s'établissaient à environ 24 milliards d'euros et à fin juin 2020 à plus de 105 milliards⁴ (cf. graphique 3). Les PME ont été les premières bénéficiaires de ce dispositif : elles représentaient 90% des bénéficiaires en volume à la mi-avril. Leur part a baissé à 76% fin juin en raison de la proportion croissante de PGE accordés aux grandes entreprises (de 0% à la mi-avril à 12% à la fin juin 2020).

Rapportés aux encours de crédits de court terme des entreprises (essentiellement utilisés pour des besoins de trésorerie), les PGE représentaient 27% des encours de court terme à fin avril 2020 et 52% à fin juin 2020.

G3 Encours des prêts garantis par l'État

(en milliards d'euros)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances.

² Calcul sur les trois dernières années (2017-2019).

³ Extrait des « FAQ-Prêt Garanti par l'État : quelles démarches pour en bénéficier ? » : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pre-et-garanti.pdf>.

⁴ Il semble qu'il y ait un décalage de quelques semaines entre les encours de PGE accordés et recensés dans le tableau de bord de suivi du PGE auprès du ministère et la matérialisation de ces encours dans la déclaration des encours de crédits par les banques auprès du service central des Risques de la Banque de France.



3 Des hausses d'encours portées par l'industrie et le commerce, et bénéficiant fortement à l'hébergement et à la restauration

Dans ce contexte de crise de la Covid-19, les secteurs ayant connu le rythme de croissance annuel des encours de crédits le plus élevé sont l'hébergement et la restauration (+ 27,1 % entre juin 2019 et juin 2020) et le secteur du conseil et des services aux entreprises (+ 21,4 % sur la même période). Les plus fortes hausses en volume ont concerné les secteurs du commerce (+ 24 milliards d'euros entre février et juin 2020) et de l'industrie (+ 18 milliards entre février et juin 2020 dont + 16 milliards pour l'industrie manufacturière). À eux seuls, ces deux secteurs représentent 41 % des 101 milliards d'euros de hausse des encours entre février et juin 2020.

Le dispositif de PGE représente désormais une part importante des crédits de trésorerie. Pour certains secteurs, les encours de PGE comptent pour plus de 80 % des encours de crédits de trésorerie. C'est le cas notamment pour les secteurs de l'hébergement et

de la restauration, et pour le secteur des transports et entreposages (cf. tableau 2).

T2 Part des prêts garantis par l'État (PGE) dans les crédits de trésorerie, à fin juin 2020, par secteur d'activité

(en %)

Secteur d'activité	Part
Agriculture, sylviculture et pêche	15
Industrie	46
Production et distribution d'électricité	3
Production et distribution d'eau	21
Construction	54
Commerce – Réparation d'automobiles	42
Transports et entreposage	88
Hébergement et restauration	83
Information et communication	51
Activités immobilières	8
Conseil aux entreprises	84
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	86

Note : Les crédits de trésorerie sont approximés par les crédits de court terme.

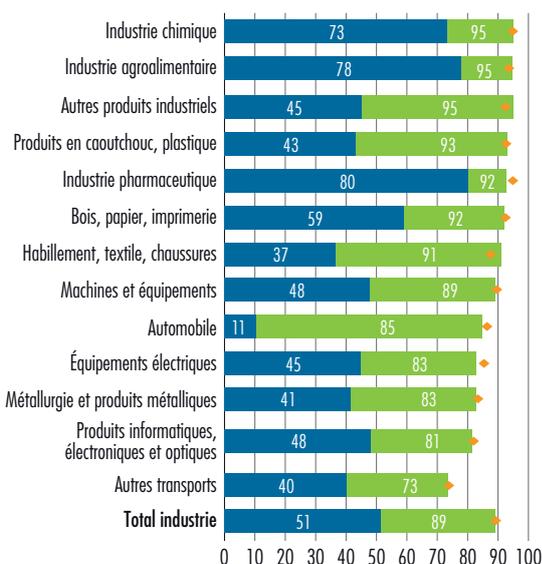
Source : Banque de France, calculs de l'auteur.

G4 Niveau d'activité sectorielle en avril, août et septembre 2020

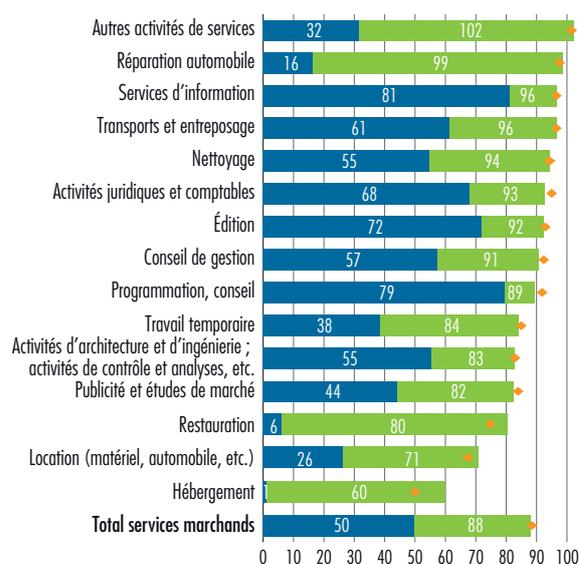
(en %)

■ Niveau d'activité en avril ■ Niveau d'activité en août ◆ Niveau d'activité prévu en septembre

a) Dans l'industrie



b) Dans les services marchands



Note de lecture : Dans l'automobile, l'activité enregistrée en avril représentait 11 % du niveau jugé normal par les chefs d'entreprise ; en août, l'activité dans ce secteur a atteint 85 % du niveau jugé normal ; les chefs d'entreprise du secteur automobile prévoient qu'au mois de septembre l'activité atteindrait 88 % du niveau normal.

Source : Banque de France – *Point sur la conjoncture française à fin août 2020*.



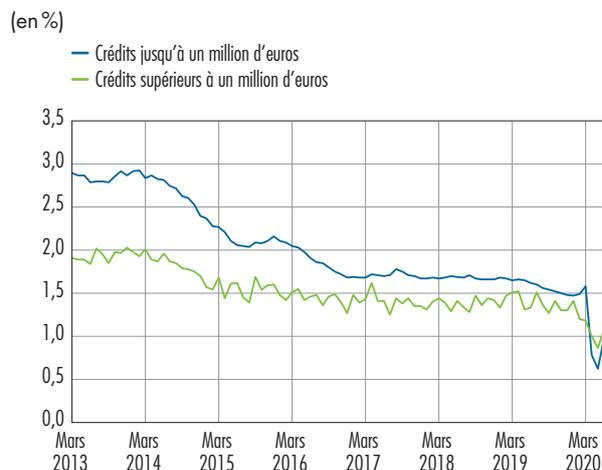
Ces évolutions corroborent les résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France (EMC) quand, en avril, les entreprises du secteur de l'hébergement déclaraient avoir réalisé seulement 1 % du niveau de leur activité normale, et les entreprises de la restauration 6 %. Les entreprises de l'industrie étaient quant à elles à 51 % de leur niveau normal d'activité (11 % pour l'automobile). Les besoins de trésorerie dans ces secteurs ont donc été considérables et au moins en partie résolus par le recours au crédit.

4 Une baisse marquée du coût du crédit bancaire depuis le confinement

La forte progression des encours de crédit depuis mars 2020 s'est accompagnée d'une baisse prononcée du coût du crédit. Cette baisse est notamment due au coût du dispositif des prêts garantis par l'État. « *Les banques, par la voix du président de la Fédération bancaire française, se sont engagées à octroyer à "prix coûtant" les prêts garantis par l'État. Concrètement, cela veut dire que le taux pour l'emprunteur est le taux dit de la ressource de la banque prêteuse, actuellement proche de 0 % pour la première année, augmenté de la prime de garantie* »⁵. Le prix de la prime de garantie pour la première année oscille entre 0,25 et 0,50 % suivant la taille de l'entreprise⁶.

Le taux d'intérêt des PGE conduit à fortement réduire le coût des nouveaux crédits depuis mars 2020. Entre mars 2019 et février 2020, les taux d'intérêt des

G5 Taux d'intérêt annuel des crédits nouveaux aux sociétés non financières



Source : Banque de France.

crédits bancaires étaient en moyenne de 1,56 % pour les nouveaux crédits ayant un encours inférieur à un million d'euros. Ils ont baissé à compter d'avril 2020 pour atteindre 0,62 % en mai 2020. Pour les prêts supérieurs à un million d'euros, les taux d'intérêt ont diminué, en moyenne, de 1,37 % sur la période mars 2019-février 2020 à 0,86 % en mai 2020.

Cette baisse des taux s'est interrompue depuis juin 2020 (0,97 % pour les prêts inférieurs à un million d'euros et 1,08 % pour les prêts supérieurs à un million d'euros). Cette hausse des taux depuis juin vient d'une proportion moins importante des PGE dans les nouveaux prêts aux sociétés non financières.

⁵ Extrait de « FAQ – Prêt garanti par l'État : quelles démarches pour en bénéficier ? » : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>.

⁶ Extrait de « Prêt garanti par l'État » : <http://www.banque-france.fr/files/BMZDG5/Fiche%20produit%20-%20Pr%C3%AAi%20garanti%20par%20l'Etat.pdf>.



Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Caroline Corcy

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

